

ATTESTATION

Objet : Attestation

Je soussignée Fabienne FONTENEAU, Maire de la Commune de Saint Denis de Pile, atteste que la Commune de Saint Denis de Pile a été touchée par des orages, vents violents et averses de grêle dans la nuit du 20 au 21 juin 2022.

Des bâtiments communaux de bonne structure ont été touchés par cet évènement climatique. Plusieurs administrés se sont présentés en mairie pour déclarer des dégâts. Tous les secteurs du territoire sont concernés par cet épisode.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint Denis de Pile

Le 21/06/2022,

Le Maire de Saint Denis de Pile

Fabienne Fonteneau





**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tel : 05 56 90 60 69
pref-defense-protection-civile@girond.gouv.fr

Bordeaux, le 20 juin 2022

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE ORANGE

La Préfète de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte météorologique pour le phénomène :

ORAGES

pour l'ensemble des communes du département de la Gironde, du **lundi 20 juin 2022 à 20h00 au mardi 21 juin 2022 à 02h00**

Situation actuelle :

Situation fortement orageuse d'été nécessitant une vigilance particulière compte tenu du risque de phénomène violent. Averses localement orageuses circulant entre l'ouest Aquitaine et le Limousin, sans phénomène marqué associé.

Evolution prévue :

A partir de la fin d'après-midi/ début de soirée de lundi, des orages éclatent de nouveau sur la région. Ils s'organisent principalement sur un axe Sud-Ouest/ Nord-Est, en se renforçant au cours de la soirée de lundi et de la nuit de lundi à mardi, en se décalant vers le nord de la région. Ces orages pourront s'accompagner de phénomènes violents (du même ordre de grandeur que les orages de dimanche, voire plus localement). On attend ainsi des chutes de grêle localement fortes, des cumuls de précipitations intenses, atteignant ponctuellement 30 à 50 mm, localement 60 mm, de violentes rafales de vent pouvant atteindre des valeurs de 80 à 100 km/h.

Il est demandé aux maires d'aviser les exploitants de campings, de chapiteaux, sur ce risque, afin de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- À l'approche d'un orage, mettez à l'abri les objets sensibles au vent ou pouvant être inondés
- Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Tenez-vous informés et évitez de vous déplacer
- Évitez les promenades en forêt
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

P / la préfète,
le sous-préfet de permanence

VINCENT FERRIER